

EXPEDITION ORIGINALE

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE TRENTE NOVEMBRE

À LA REQUÊTE DE :

LA SELARL HERBAUT-PECOU, représentée par Maître Séverine RICATEAU,
avocat au barreau des HAUTS-DE-SEINE, vestiaire 782.

LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :

- Que par jugement rendu le 2 décembre 2022 précédemment signifié, il était ordonné sur les poursuites de la partie la plus diligente et en présence de l'autre partie où celle-ci dûment appelée, la licitation à l'audience décriée du tribunal judiciaire de NANTERRE auquel il est donné commission rogatoire à cette fin du bien ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier sis (92700) COLOMBES, 210, rue Colbert, cadastré section BQ numéro 127, pour 10 ares 19 centiares,

- Le lot n° 1 de l'état descriptif de division,

Et les 1 896/10 000ème des parties communes générales de l'immeuble,

Sur la mise à prix de 40 000 euros avec la faculté de baisse d'un quart à défaut d'enchère,

- Qu'il était donc de son intérêt de me faire procéder à la description des biens ci-après nommés, à savoir le lot n° 1 au rez-de-chaussée des bâtiments A et B, un local commercial comprenant une boutique, une chambre, une cuisine, un W.C. et une cave accessible de la boutique,

Et les 1 896/10 000ème des parties communes générales.

- Qu'elle me requérait à cet effet.

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION,

Je, Philippe WALD, Huissier de justice, associé de la SARL LEROI & Associés, titulaire de deux offices d'Huissiers de Justice et de commissaires de justice près les Cours d'appel de Paris et Versailles, exerçant en l'office de Nanterre, 12 avenue du général Gallieni,

Certifie m'être transporté ce jour, TRENTE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS, à COLOMBES (HAUTS-DE-SEINE), 210, rue Colbert, où étant à 9 h 30 en présence des personnes ci-après nommées :

- ✓ Un représentant du Cabinet EXPIM chargé des diagnostics,
- ✓ Un représentant de la Société CLÉS EN MAINS, serrurier,

Je procède aux constatations suivantes :

Sur place, je suis assisté de Madame DAUBIGNY et de Madame MARIE Témoins.

Le bien dont il s'agit est situé dans une zone pavillonnaire non loin de l'A86 et du pont de Bezon.

Le ravalement extérieur de l'immeuble sur rue est ancien et usagé notamment en ce qui concerne l'avancée.

Le volet métallique extérieur ne fonctionnant pas, je passe par l'arrière de l'immeuble d'un étage plus comble.

Personne ne répondant à mes appels réitérés, je fais ouvrir la porte.

L'ensemble semble inoccupé et insalubre. J'émet toutes réserves quant à l'état de l'électricité. La plomberie est hors usage.

À l'intérieur, l'ensemble est encombré et insalubre.

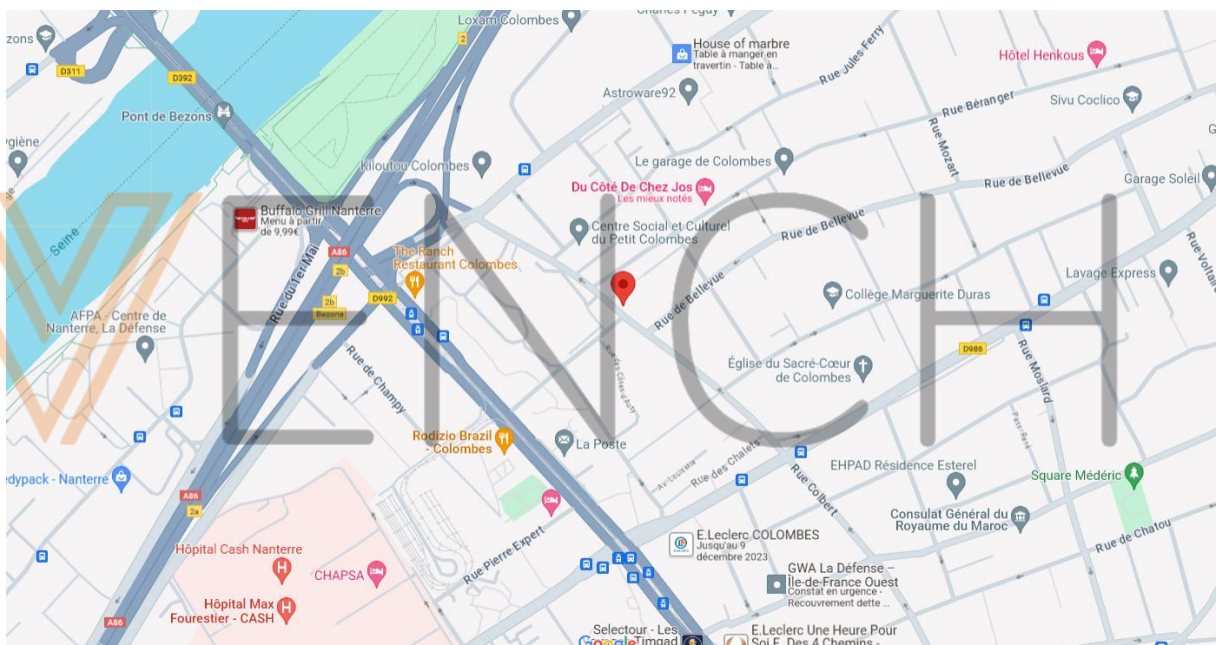
L'ensemble est inaccessible. Il est impossible de réaliser les diagnostics.

Le plafond est en partie effondré.

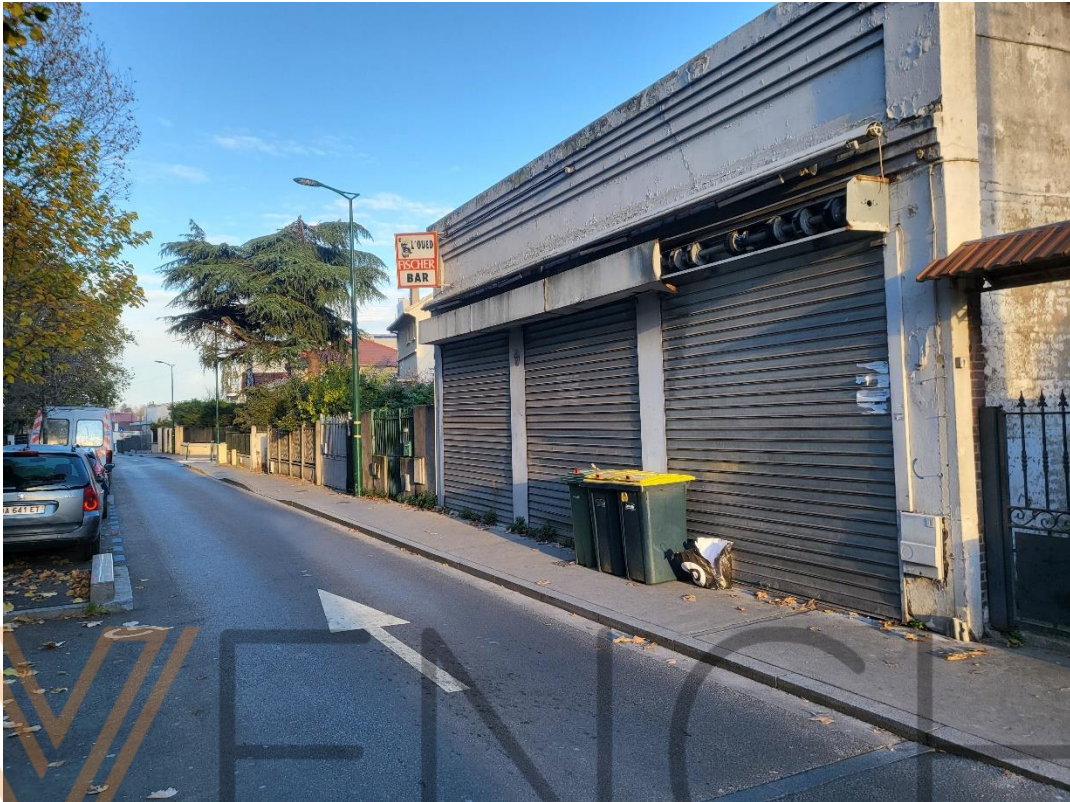
J'émetts toutes réserves quant à l'état de péril des lieux.

Je constate la présence d'un vaste espace encombré et inaccessible, d'une porte à droite donnant sur une pièce, l'ensemble est hors d'usage, une ancienne cuisine hors d'usage et inaccessible car encombrée, une porte à gauche inaccessible.

Ne pouvant accéder aux différents espaces, je me suis retiré et fait refermer la porte.









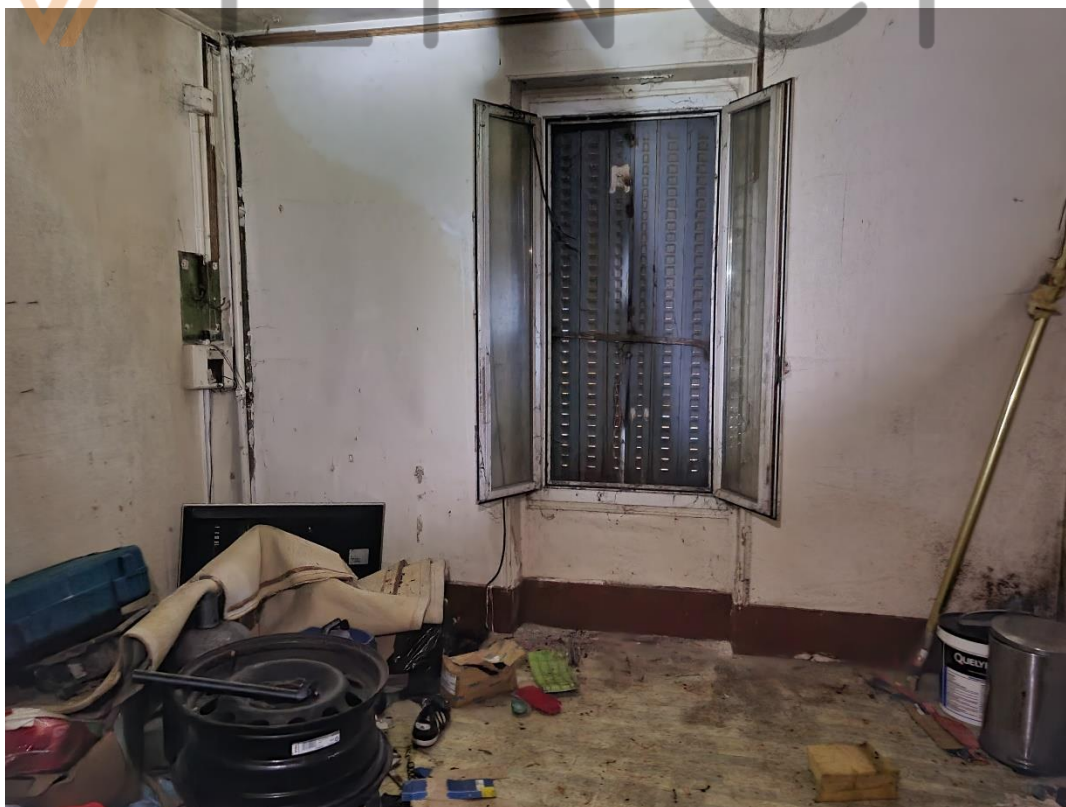


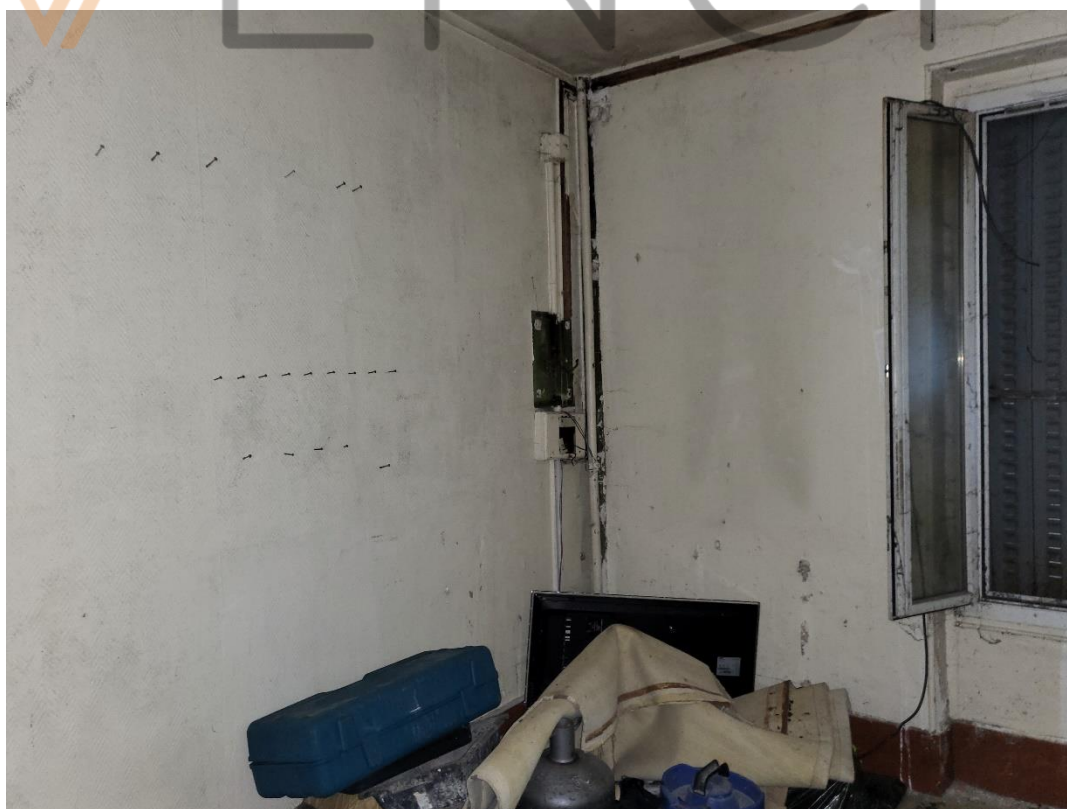












Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



Ph. Wald

VENCH